

LES BONNES PRATIQUES DE FERTILISATION

Quels sont les différents types de fertilisation ?

On différencie la fertilisation de correction du sol de celle d'entretien annuel de la culture.

1/ La première, destinée à corriger les carences du sol, doit être incorporée au moment de la replantation. Elle est calculée pour maintenir la fertilité pendant la période entre deux replantations.



Stock d'échantillons de sol à analyser. Lorsque les demandes d'analyse s'accumulent, les délais peuvent atteindre plusieurs mois

2/ La seconde doit permettre de restituer au sol, tous les ans, les éléments exportés par les cannes livrées à l'usine.

Note

- Le conseil ne peut être extrapolé.
- L'agriculteur crée sa propre fertilité par de bonnes pratiques culturales.
- Une fois les carences éventuelles corrigées par la fumure de correction, l'équilibre 12/7/20 de N/P/K est conseillé dans plus de 40% des cas. Mais utiliser cette formulation dans les autres conditions conduit à des baisses de production.
- Le CIRAD œuvre pour l'obtention d'une appellation engrais-canne correspondant à la combinaison 12/7/20 et souhaite créer un label «engrais-canne renforcé en phosphore», «engrais-canne renforcé en potassium» et «engrais-canne renforcé en azote».

Quelles sont les préconisations générales ?

L'analyse de sol permet de faire un diagnostic de la fertilité selon trois niveaux, à condition d'avoir identifié le type de sol grâce à une localisation précise de la parcelle.

Ces trois niveaux sont qualifiés de sol riche, normal ou carencé. En fonction de ces niveaux, le conseil est apporté pour les trois éléments N/P/K selon le tableau suivant :

	Azote (N)	Phosphore (P)	Potassium (K)
Sol riche	80	0	0
Sol normal	12	70*	200
Sol carencé	160	200	400

**Une fumure de correction en phosphore amène le sol à un niveau de fertilité normale qui correspond à un conseil de 70 unités pour l'entretien.*

ATTENTION

Le conseil pour la fumure d'entretien est établi pour un rendement de 80 à 100 tonnes de cannes à l'hectare. Il est donc impératif d'adapter la dose au rendement espéré de la parcelle concernée.

Exemple : Conseil Laboratoire : 800 kg pour 100 tonnes de cannes à l'hectare.

Rendement espéré : 120 tonnes de cannes à l'hectare - dose à appliquer : 1000 kg d'engrais

Lors d'une replantation, compte tenu du délai de mise en place de la culture, l'apport en Azote (N) peut être différé.